

# Lettre d'actualité

## #18

Le mot du Président



Cette nouvelle lettre d'actualité vient clore l'année 2023 du SDE65, une année de célébration, d'engagement et de lancement.

Célébration des 10 ans de la RICE du Pic du Midi de Bigorre, la première Réserve Internationale de Ciel Étoilé de France qui a, si j'ose dire, mis en lumière la contribution du SDE65 à la préservation du ciel nocturne de ce territoire en le dotant d'un éclairage public moderne, économe et responsable.

Engagement dans le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le Schéma Départemental porté par le SDE65, validé par M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, dont l'objectif est d'accompagner le développement annoncé de la mobilité électrique.

Lancement de nouveaux projets, enfin, en faveur de la modernisation de l'éclairage public routier, grâce au programme « Tête en LED » ou, encore, avec la mise en œuvre des orientations de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER ». Bien sûr, en toile de fond, le SDE65 s'est attaché à poursuivre son action dans son cœur de métier, avec la volonté de toujours servir son territoire et les Hautes-Pyrénées.

Je vous souhaite une très belle fin d'année 2023, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

*Patrick Vignes, Président du SDE65*



## EN PROJET



### LA RICE DU PIC DU MIDI DE BIGORRE SOUFFLE LES BOUGIES POUR SES 10 ANS

Le 21 décembre 2023, un événement organisé au Pic du Midi de Bigorre célébrera les 10 années de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé, la première à avoir été labellisée en France. Pour l'occasion, une autre première

française est prévue : l'extension programmée grâce à la technologie Linky de l'éclairage public de 112 communes de l'horizon nord du Pic. A 21 h 00, 21 414 points lumineux seront éteints automatiquement, avant d'être rallumés sur une courte durée.

Cette expérimentation sera menée par le SDE65 en partenariat avec Enedis et EDF.

### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS CONCLUS AVEC L'ADEME

Le SDE65 va renouveler deux contrats conclus avec l'Ademe Occitanie. Le contrat chaleur renouvelable permet d'inciter les acteurs publics à réaliser des réseaux alimentés par géothermie, solaire thermique ou bois-énergie.

Dans ce cadre, le SDE65 anime la dynamique territoriale et la filière bois-énergie. Le contrat territorial permet de bénéficier de subventions, le SDE65 étant délégataire de la gestion du fonds chaleur. Complémentaires, ces deux contrats sont conclus pour une durée de trois ans et comportent désormais un engagement sur les résultats.



## EN BREF

### LE SDE65 LAURÉAT DU FONDS VERT

Dans le cadre du Fonds vert, le syndicat pourra bénéficier de 600 K€ de subventions attribuées par l'État pour aider au programme de 1,2 M€ de rénovation de l'éclairage public de trois stations de ski et des deux communes urbaines de Horgues et Laloubère.

### LE SDE65 LEUR SOUHAITE BEAUCOUP DE BONHEUR

- Sarah, secrétaire du service Éclairage public, a épousé Kevin Caverivière
- Marco Ithurralde, technicien du bureau d'études Éclairage public, a épousé Audrey

# Validation du SDIRVE 65 et engagement du programme de déploiement de solutions de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables



Le schéma départemental de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables des Hautes-Pyrénées (SDIRVE 65) a été validé par le Préfet des Hautes-Pyrénées le 20 septembre 2023. Ce programme permettra au SDE65 de conforter le réseau départemental de solutions de recharge.

## LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU PUBLIC D'IRVE

Pour alimenter les 17 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables attendus en 2028 dans les Hautes-Pyrénées, le SDIRVE65 préconise le déploiement d'un réseau public ou privé d'IRVE d'une puissance totale de 20 377 kW répartie sur 1 591 points de charge :

- **65 points** de charge rapide (courant continu)
- **389 points** de charge normale
- **1 140 places** de stationnement électrique sur parking (« hubs » de recharge)

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DANS L'ÉQUIPEMENT DE LEURS PARKINGS

Parallèlement au déploiement du réseau public d'IRVE, le SDE65 accompagne la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et les stations de ski dans l'équipement de leurs parkings. L'objectif est de proposer des solutions de charge « comme à la maison » en profitant de l'immobilisation du véhicule à la demi-journée ou à la journée sur un parking d'entreprise (site Alstom à Séméac, par exemple) ou celui d'une station de ski.

Ces équipements de faible puissance présentent l'avantage d'être plus simples sur le plan technique et plus économes sur le plan énergétique. Leur inscription au programme du SDIRVE 65 permet en outre de bénéficier d'une réduction des frais de raccordement au réseau électrique dus à Enedis.

## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE PRIVÉE DE SOLUTIONS DE RECHARGE

Dans le cadre du SDIRVE 65, le SDE65 pourra également accompagner les acteurs privés comme les grandes surfaces commerciales ou les sites industriels ou touristiques souhaitant équiper leurs sites de points de recharge. Cette offre privée viendra compléter l'offre du réseau public de bornes de recharge.

## Le SDE65 engage le programme «Tête en LED»

**Ce nouveau programme territorial, baptisé « Tête en LED », permettra de financer des travaux de reconversion de l'éclairage public routier grâce aux économies financières réalisées sur les factures d'énergie.**

La Caisse des dépôts et consignations accordera une avance remboursable pour aider au renouvellement de têtes de lampadaires routiers par des lampes LED programmables (investissement de 4,5 M€).

Ce programme concernera 303 communes et 9 000 points lumineux. Le financement prendra la forme d'un emprunt accordé au SDE65 de 3,6 M€ (taux fixe de 2 %), puis remboursé sur une dizaine d'années.

En outre, l'achat groupé des luminaires permettra de bénéficier d'un prix remisé permettant un remplacement au coût unitaire de 500 € par lampadaire, dont 300 € d'équipement et 200 € de pose.



Avant : poteau avec une lampe sodium



Après : poteau avec une lampe LED

# La loi APER : accélérer la production locale d'énergies renouvelables en planifiant et en facilitant les projets

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER », fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux, et leur donne de nouveaux leviers d'action.

## UN TEXTE EN RÉPONSE À UN CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE INCERTAIN

La crise énergétique actuelle incite à la relocalisation de la production d'énergie sur le territoire national, afin de maîtriser son approvisionnement et son coût, mais aussi d'atteindre les objectifs européens et nationaux d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables. Dans cet objectif, la loi APER vise à simplifier les procédures de développement des énergies renouvelables en s'appuyant notamment sur les collectivités territoriales et leurs groupements. Parmi les 116 articles du texte, plusieurs points concernent directement les communes et EPCI des Hautes-Pyrénées.

## L'ÉQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DES PARKINGS ET TOITURES DE GRANDE SURFACE

Sauf exception, tout parc de stationnement extérieur d'une superficie supérieure à 1 500 m<sup>2</sup> existant au 1<sup>er</sup> juillet 2023 devra être équipé d'ombrières de production d'énergie photovoltaïque sur au moins la moitié de sa superficie à partir, selon les cas, du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ou du 1<sup>er</sup> juillet 2028.

Par ailleurs, et sauf exception, les bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux, administratifs, de bureaux, d'entrepôt, de santé, de sport, de loisirs, scolaires, parkings couverts, ayant une emprise au sol de plus de 500 m<sup>2</sup> devront intégrer un procédé de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

## DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION PAR LES COMMUNES : MODE D'EMPLOI

L'identification des ZAEnR comprend plusieurs étapes :



La transmission au Préfet doit intervenir avant le 31 janvier 2024.  
L'avis du comité régional de l'énergie sera rendu au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les communes sont invitées à identifier des zones d'accélération, ou « ZAEnR », pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'énergie géothermique ou solaire, de bois-énergie, d'hydrogène, d'hydroélectricité, de biogaz... Les projets inscrits dans une ZAEnR bénéficieront de procédures administratives simplifiées et plus rapides.

L'intérêt pour la collectivité est d'organiser et de structurer le débat local sur l'intégration territoriale des EnR, en tenant compte de l'ensemble des enjeux et contraintes du territoire, et en orientant le développement des EnR

via la possibilité d'intégrer les zones dans les documents d'urbanisme. Le SDE65 se met à la disposition des élus pour répondre à leurs questions et accompagner leurs démarches.

## DE NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES EXTENSIONS DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE LORS D'UNE CONSTRUCTION

Depuis le 10 novembre 2023, le raccordement au réseau électrique d'une construction neuve est financé par le propriétaire de la construction. Auparavant, le propriétaire ne finançait que le branchement et la commune prenait en charge le raccordement.





**Gaudéric Maribaud a rejoint le SDE65 en 2023. Pour ce jeune ingénieur originaire des Pyrénées-Orientales en charge du développement des énergies renouvelables électriques, la montagne est un lieu d'exercice professionnel mais aussi une véritable passion...**

### QUEL PARCOURS D'ÉTUDES VOUS A MENÉ AU SDE65 ?

Après un bac scientifique, j'ai choisi de m'orienter vers les énergies renouvelables, en suivant des études à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) à Toulouse, puis à l'école d'ingénieurs Sup'EnR à Perpignan, dédiée spécifiquement au génie énergétique et aux énergies renouvelables.

### POURQUOI AVOIR CHOISI D'EXERCER AU SEIN D'UN SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ?

Lors de mes études, j'ai cherché un stage me permettant de travailler sur l'alimentation énergétique autonome des sites isolés de montagne. Ma recherche m'a conduit au SDE65, qui a accepté de m'accueillir pour un stage de six mois, puis m'a proposé un emploi. Pour moi, l'intérêt général est une vraie valeur, et exercer au sein d'un syndicat départemental me permet de travailler chaque jour au service de cette valeur.

### QUELS SONT LES PROJETS SUR LESQUELS VOUS TRAVAILLEZ ? ET QUELS SONT LES PROJETS POUR L'AVENIR ?

J'accompagne essentiellement des projets de production d'énergie photovoltaïque, depuis les études préalables jusqu'à la mise en œuvre puis l'exploitation. Parmi les nombreux projets en cours, je peux citer l'équipement photovoltaïque de salles des fêtes à Peyraube et Castéra-Lou, d'un gymnase à Maubourguet, ou d'une salle polyvalente à Anères. Dans l'avenir, nous devons accompagner de très nombreux projets pour répondre aux objectifs européens et nationaux en matière de développement des énergies renouvelables. Dans le domaine photovoltaïque, la France, si elle produit peu d'équipements, est très performante en matière de recyclage, car presque tous les panneaux sont aujourd'hui recyclés.

### ET TOUJOURS DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS DE SITES ISOLÉS EN MONTAGNE ?...

Bien sûr ! D'autant que je suis aussi un passionné de montagne à titre personnel : triathlon toute l'année, et ski de randonnée en hiver...



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DES HAUTES-PYRÉNÉES**  
20 Avenue Fould, 65000 TARBES  
Tél. 05 62 93 20 06  
[www.sde65.fr](http://www.sde65.fr)



## AGENDA

- 13 AU 14 DEC.** Présence du SDE65 sur le stand des SDE d'Occitanie au salon Energaïa à Montpellier, rencontre annuelle des professionnels des énergies renouvelables.
- 21 DEC.** Célébration au Pic du Midi de Bigorre des 10 ans de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.
- 21 DEC.** Réunion du bureau du SDE65.
- 18 JANV. 2024** Réunion du bureau du SDE65.
- 1<sup>ER</sup> FÉV. 2024** Assemblée générale du SDE65 et débat d'orientation budgétaire (DOB).



## RETOUR SUR...

Le défi « Communes économes » a permis à 17 communes des Hautes-Pyrénées d'économiser jusqu'à 60 % de leur consommation énergétique.



### 7 SEPTEMBRE

Accueil d'élus du Lot pour leur faire visiter la chaudière bois-énergie de Castelnau-Magnoac.

### 21 SEPTEMBRE, 27 SEPTEMBRE, 3 OCTOBRE ET 5 OCTOBRE

Rencontres territoriales organisées par Enedis, en présence du SDE65, pour évoquer avec les élus les sujets liés à l'énergie.

### 27-29 SEPTEMBRE

Le Pic du Midi de Bigorre a accueilli le premier congrès des cinq RICE françaises.



### 11 OCTOBRE

Inauguration du refuge d'Aygues-Cluzes (2 144 mètres), équipé de 21 panneaux photovoltaïques de 270 Wc fournissant une puissance de 5.7 kWc.

### 13 OCTOBRE

Conseil syndical du SDE65.

### 18 OCTOBRE



Intervention du SDE65 aux côtés des services de l'État et du Département dans le cadre d'une journée d'information des élus sur la rénovation énergétique globale des bâtiments.

### 27 OCTOBRE



Inauguration des ombrières photovoltaïques du centre commercial d'Orleix, une installation réalisée en co-développement avec la société URBASOLAR.

### 15 NOVEMBRE

Assemblée générale des SDE de l'entente Territoire d'énergie Occitanie.